

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 17 (1872)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Convient-il de modifier notre unité tactique d'infanterie?  
**Autor:** Gaulis, G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-333027>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 2.

Lausanne, le 17 Janvier 1872.

XVII<sup>e</sup> Année.

**SOMMAIRE** — Convient-il de modifier notre unité tactique d'infanterie? — Rapport sur la révision fédérale (section militaire). — Bibliographie. *Les armées allemandes, leur organisation, leurs différents services*, par V. Lüdvighausen, capitaine et directeur d'une compagnie de cadets; traduit de l'allemand par F. Timmerhans, capitaine de l'infanterie belge. — Nouvelles et chronique.

**Ier SUPPLÉMENT.** — Rapport vaudois sur la garde des frontières et l'internement en 1870-71. (Suite).

**II<sup>e</sup> SUPPLÉMENT.** — Tableau des écoles militaires fédérales en 1872.

## CONVIENT-IL DE MODIFIER NOTRE UNITÉ TACTIQUE D'INFANTERIE?

De même qu'après les succès inouïs du premier consul dans les campagnes du commencement de ce siècle, l'on ne voyait en Suisse rien de plus parfait en fait de militaire que les armées françaises, et un peu plus tard la grande armée, et que tous nos progrès, et jusqu'à nos modes, subissaient cette influence; de même aujourd'hui, l'on est fasciné par les dernières campagnes de l'armée prussienne; et, oubliant, peut-être un peu trop, que l'organisation d'une armée et sa tactique ne sont pas les seuls éléments de succès, on a l'air d'ignorer cet autre grand facteur nécessaire pour gagner les batailles, le patriotisme joint à la discipline.

Tout en rendant hommage à l'admirable organisation de l'armée allemande, due aux génies combinés des Bismark et Moltke, ne tombons pas dans l'excès d'une imitation servile jusque dans les moindres détails de leur organisation, et n'oublions pas que des causes toutes politiques et morales ont largement contribué aux résultats obtenus.

De grandes réformes ont déjà été introduites dans l'armée suisse depuis les guerres de Danemark et de Bohême, et chacun a senti que nous ne pouvions pas rester en arrière et que nous avons encore beaucoup à travailler pour nous mettre à la hauteur des progrès de l'époque actuelle.

Notre artillerie a fait déjà de grands pas en avant, la cavalerie elle-même est en voie de se transformer à son plus grand avantage, et elle a prouvé dans la dernière campagne qu'elle peut rendre d'excellents services.

L'infanterie a été dotée de nouveaux règlements d'exercice, après une longue période de douloureux tâtonnements; ces règlements, fort critiqués au début, ont maintenant gagné leur procès; la troupe les comprend, les apprécie et commence à les connaître d'une manière satisfaisante.

Mais l'esprit des réformes nous a-t-il toujours heureusement inspirés, et, par exemple, en ce qui touche l'armement de notre infanterie, tout est-il pour le mieux? N'avons-nous pas été quelque peu saisis de vertige à la vue des succès fort exagérés du fusil à aiguille et n'a-t-on pas attaché trop d'importance à la vitesse du tir?

Le génie des inventeurs a été stimulé et provoqué à rechercher un fusil au tir le plus rapide possible, et il a abouti pour nous à l'adoption

du fusil Vetterli à répétition dont on arme actuellement nos soldats à grands frais. J'avoue que je trouverais ce fusil excellent s'il était privé de son trop ingénieux magasin. Généralement cependant, l'introduction de cette arme a été considérée comme un grand progrès. Me pardonnera-t-on de ne pas partager cette opinion et d'estimer qu'en ce cas, le mieux a été l'ennemi du bien. Cette arme est-elle ce qu'il fallait à nos milices et le côté pratique de la question a-t-il été discuté suffisamment, c'est ce qu'il vaudrait la peine d'étudier? Je voudrais beaucoup que mes prévisions fussent erronées et que nous ne nous trouvions jamais dans le cas d'expérimenter trop sérieusement les vertus bonnes et mauvaises de ce chef-d'œuvre d'arquebuserie!

Aujourd'hui ce sont les fameuses colonnes de compagnie qui servent de thème aux travaux de plusieurs officiers dans les articles de nos revues militaires et qu'ils nous sollicitent d'adopter dans l'armée suisse en modifiant nos règlements d'exercice.

Bien que je ne considère pas comme un danger très-prochain, que nous soyons entraînés dans ce courant de changements, il n'est pas hors de propos de discuter les arguments avancés, surtout si nous arrivons à établir que nous avons en réalité comme formation tactique la colonne de compagnie prussienne, sous une autre dénomination, et que nous pouvons l'améliorer sans modifier nos règlements d'exercice; c'est ce que je désire établir en quelques mots.

Personne n'a jusqu'ici proposé sérieusement une autre unité tactique pour l'infanterie que le bataillon; mais il y a bataillon et bataillon; ainsi, de notre bataillon fédéral de carabiniers au bataillon prussien, par exemple, il y a la proportion de 4 à 10.

Dans son projet d'organisation militaire, M. le conseiller fédéral Welti conserve, en le renforçant un peu, notre bataillon d'infanterie actuel; à mon humble avis, il a complètement raison.

Pour nous fixer sur le meilleur système à adopter, nous devons nous rendre clairement compte du rôle que nos troupes sont appelées à jouer le plus souvent et rechercher la formation qui s'y prête le mieux; or, si nous jetons un coup d'œil sur notre histoire militaire suisse depuis 1830, nous verrons que bien rarement notre armée a dû combattre en ligne, selon les règles de la grande tactique, tandis qu'elle a habituellement fourni des détachements plus ou moins forts, mais dépassant rarement l'effectif d'une division, pour couvrir telle partie de nos frontières ou occuper tel territoire agité par des mouvements politiques intérieurs, ou choisi par des agitateurs du dehors comme foyer d'intrigues pouvant compromettre notre neutralité, ce qui équivaut à dire notre existence comme nation.

Dans ces divers cas et vu l'obligation de couvrir de grandes étendues de frontière ou d'occuper de grands districts avec fort peu de troupes, soit afin d'épargner de lourdes charges aux populations occupées militairement, soit surtout par raison d'économie, l'on a toujours dû disloquer énormément les corps d'occupation et les répandre au loin dans les localités habitées; et, grâce à la subdivision actuelle de nos bataillons, on a pu ordinairement loger une compagnie entière dans la même localité.

Presque jamais un corps, avec son effectif réglementaire complet, n'a été mis sous le commandement d'un divisionnaire ou d'un brigadier, et à défaut de lui donner à commander sa division ou sa brigade, on lui en donnait la moitié en conservant au corps sa dénomination ; c'est ainsi qu'avec trois bataillons on a réussi à couvrir huit ou dix lieues de frontières. Quant aux rassemblements de troupes, nous n'en parlerons pas.

Donc nous avons toujours grande dissémination de troupes et des effectifs considérablement réduits. J'en conclus que c'est en vain que l'on discute des organisations basées sur les principes fondamentaux de l'art de la guerre, si l'on néglige de mettre dans la balance le facteur le plus important, la pratique et ses impérieuses nécessités.

Le bataillon de 1000 hommes est évidemment trop grand proportionnellement à la force numérique de notre armée ; il serait difficile à organiser, surtout si le système territorial est adopté, et il ne permettrait plus de respecter, autant qu'on l'a fait jusqu'à présent, les limites des cantons pour la composition de nos unités tactiques.

Si l'on adoptait le bataillon de 1000 hommes, ce serait afin de pouvoir introduire la véritable tactique prussienne des colonnes de compagnie de 250 hommes chacune ; mais ces compagnies elles-mêmes seraient trop fortes comme unités administratives et rencontreraient, pour leur composition, les mêmes difficultés que le bataillon ; en outre elles devraient nécessairement avoir à leur tête des officiers beaucoup plus instruits que ne le comportent nos budgets militaires.

Si nous comparons le bataillon prussien au nôtre, nous voyons qu'il est presque le double, sinon numériquement parlant, du moins par le rôle qu'il peut jouer sur le terrain dans ses diverses combinaisons tactiques. Il est composé de quatre compagnies de 225 à 250 hommes chacune ; chaque compagnie est divisée en trois pelotons de la force de 75 à 80 hommes, lesquels sont commandés chacun par un lieutenant ; le capitaine de la compagnie est pourvu d'un cheval.

Or, trop fréquemment dans nos bataillons fédéraux, la compagnie est réduite au bout de quelques jours de service, étant déjà faible au début, au chiffre de 80 hommes ; il en résulte qu'elle n'est guère supérieure au peloton prussien.

La compagnie prussienne représenterait donc trois compagnies suisses et son commandant représenterait notre major de bataillon ayant sous ses ordres un demi-bataillon. Le chef de peloton prussien serait l'équivalent de notre capitaine de compagnie.

Cette base de comparaison étant admise, et si nous assimilons les officiers montés de bataillon à des officiers supérieurs, nous voyons que le bataillon prussien a six officiers supérieurs, soit un commandant, un aide-major et quatre capitaines, tandis que notre bataillon en a trois.

Le commandant de bataillon de 1000 hommes joue presque le rôle d'un commandant de demi-brigade suisse. Chaque capitaine prussien peut, cas échéant, mouvoir sa compagnie comme une véritable unité tactique ayant son peloton de tirailleurs et étant assez forte pour con-

server une réserve imposante après avoir détaché le tiers de ses hommes pour son service de sûreté.

Comment pouvons-nous réunir les avantages de la formation tactique du bataillon prussien sans l'adopter? C'est en conservant nos colonnes de division et notre bataillon de six compagnies quelque peu renforcées numériquement.

Quant au bataillon de quatre compagnies de 150 hommes chacune, il permettrait, il est vrai, d'imiter servilement la tactique prussienne sur le champ de manœuvre, mais ses colonnes de compagnie seraient dérisoires par leur faiblesse et il ne pourrait pas agir comme infanterie de ligne..

Le bataillon qui nous convient le mieux est donc le bataillon fédéral actuel, pourvu qu'on lui fasse subir quelques légères améliorations et qu'on le renforce un peu.

En augmentant de deux ans le nombre des années de service dans l'élite, ce qui est fort désirable à plusieurs égards, il sera facile de ne pas diminuer le nombre de nos bataillons d'infanterie même en les renforçant, et ils pourront, en général, être levés en entier dans le même canton.

Mais pour que nos bataillons puissent présenter, soit comme ligne de feu, soit comme colonnes d'attaque, soit formés en colonne de divisions, des masses suffisamment fortes, il me paraît indispensable de porter la compagnie au chiffre de 125 hommes au minimum. Ainsi les trois divisions de bataillon seraient fortes chacune de 230 à 240 hommes et seraient l'équivalent de la compagnie prussienne.

Quant à la facilité des évolutions, soit du passage du déploiement à la colonne d'attaque et de celle-ci aux colonnes de divisions, elle est aussi complète que possible avec nos six compagnies et nous ne gagnerions rien en rapidité d'évolutions en adoptant le bataillon de quatre compagnies.

Mais tels que nos bataillons se présentent aujourd'hui, souvent avec des effectifs réduits à 90 hommes par compagnie, celles-ci sont beaucoup trop faibles dès les premiers jours d'une campagne, soit qu'on les détache pour le service de sûreté du bataillon ou en tirailleurs, soit qu'elles entrent dans la formation des colonnes de division.

Notre bataillon actuel étant ainsi conservé et augmenté, comment faut-il l'encadrer et convient-il d'en diminuer le nombre des officiers et sous-officiers comme le propose l'honorable colonel Welti ?

Il me paraît que non-seulement il ne convient pas de réduire les cadres, mais qu'il faut au contraire un peu les augmenter en sous-officiers.

Actuellement l'on est d'accord pour considérer comme une chose mauvaise et qu'il faut soigneusement éviter, tout morcellement d'une subdivision tactique ; celles-ci devant être employées autant que possible entières, qu'il s'agisse du logement de la troupe, de la formation des gardes ou du service de sûreté ; or le plus sûr moyen de faciliter l'exécution de ce principe, c'est de faire en sorte que chaque subdivision du bataillon, de la compagnie, du peloton ou de la section, soit complètement encadrée et puisse être détachée du tout sans qu'on

doive lui fournir un chef ou des guides pris dans une autre subdivision.

L'on a introduit dans la division de la compagnie, à propos du service de tirailleurs, une subdivision qui n'existe pas autrefois et qui est éminemment pratique et utile, aussi bien pour le service intérieur que sur le terrain, c'est le groupe ou demi-section.

Dans la compagnie de 125 hommes, si l'on tient compte des diminutions que subira l'effectif au bout de quelques jours de service, le groupe sera de la force de 12 à 14 hommes. Si chaque groupe a un sergent et un caporal, cette subdivision peut être employée telle quelle comme garde de police, ou comme poste détaché dans le service de sûreté; et, dans les cantonnements serrés chez l'habitant, elle formera l'effectif d'une chambrée ou grange ayant son chef et son sous-chef.

Dans l'école de tirailleurs, le sergent chef de groupe deviendra l'âme de sa petite troupe, il la conduira, la ralliera, en surveillera le feu (point capital avec les armes actuelles), il en deviendra véritablement le centre et prendra sur elle une autorité incontestée; le caporal continuera, à l'aide du groupe, les fonctions de guide de droite ou de gauche de sa section.

Si l'on diminue le nombre actuel des sous-officiers, il arrivera nécessairement qu'au bout de peu de jours de service, certains groupes ou chambrées n'auront pas de chef et qu'il faudra y suppléer par l'emploi de soldats *dits intelligents*, qui n'auront aucune autorité sur leurs camarades.

Je demanderais en conséquence comme cadres de la compagnie :

1 capitaine, commandant de la compagnie;

2 lieutenants, commandant chacun un peloton;

1 sous-lieutenant, commandant la 4<sup>e</sup> section;

1 sergent-major, commandant la 2<sup>e</sup> section;

1 fourrier;

10 sergents, dont un serait chef d'ordinaire, huit seraient chefs de groupe et un surnuméraire;

10 caporaux, dont huit seraient sous-chefs de groupe, un serait désigné pour la garde du drapeau et un surnuméraire serait adjoint au fourrier, lorsqu'il n'aurait pas d'autre emploi plus utile.

Cela étant admis, la position de chaque officier et sous-officier serait bien déterminée et il leur serait possible d'exercer alors un commandement réel sur les hommes de leur subdivision, dont ils seraient responsables.

Chaque chef de groupe, par exemple, et chaque sous-chef devrait avoir constamment sur lui le rôle de ses hommes et être en état de renseigner sur chacun d'eux; il devrait connaître toujours leur logement et pouvoir les réunir à un moment donné, sur un ordre verbal sans être obligé de recourir au tambour ou à la trompette; il devrait, au bout de peu de jours, connaître si bien les hommes de son groupe qu'il pût en faire l'appel de mémoire sans avoir le rôle sous ses yeux; le chef de groupe devrait être l'instructeur de son groupe, il devrait inspecter ses hommes chaque fois qu'ils prendraient les

armes pour le service sur le terrain et, l'autorité du sous-officier s'accroissant ainsi de toute la confiance qu'il inspirerait, nous verrions alors nos sous-officiers prendre dans l'armée la place qu'ils doivent y occuper.

Les chefs de section devraient connaître aussi nominalement et individuellement leurs chefs et sous-chefs de groupe; et ainsi de suite, du bas au haut de la hiérarchie militaire, le travail étant bien réparti et chacun connaissant ses subordonnés immédiats, le service y gagnerait en rapidité et en exactitude.

Il me paraît juste que les deux chefs de peloton aient le grade de lieutenant, puisqu'ils ont la même responsabilité et le même commandement. Au point de vue de l'avancement et pour encourager les soldats à accepter le grade de caporal, il me paraît aussi qu'il y a utilité à ce que le nombre des caporaux soit égal et non supérieur à celui des sergents.

Ayant établi ce que nous désirons pour la compagnie, nous dirons deux mots aussi au sujet des cadres du bataillon dans le but spécial de combattre leur réduction.

Il faut, estimons-nous, conserver au bataillon ses trois officiers montés : commandant, major et aide-major.

Ainsi que cela a été démontré dans ce travail, ce n'est pas une proportion plus forte que celle admise en Prusse, elle est même sensiblement inférieure, puisque le bataillon prussien de 1000 hommes a six officiers montés, tandis que nous n'en avons que trois pour 700 hommes. Ces trois officiers sont très-occupés et ont leurs attributions bien définies, soit dans les cantonnements et aux avant-postes, soit sur le terrain de manœuvre, où il est indispensable qu'un officier monté dirige les tirailleurs et prenne au besoin le commandement de la division de réserve et où l'aide-major devra servir d'officier d'ordonnance au commandant pour transmettre ses ordres et entretenir de fréquentes communications avec le commandant de la brigade.

Ainsi organisé et porté à l'effectif de 750 à 800 hommes, notre bataillon d'infanterie remplirait toutes les conditions désirables, sans qu'il fût nécessaire de changer quoi que ce soit à nos règlements d'exercice qui commencent à être connus de la troupe et qui réalisent tous les progrès de la tactique moderne, y compris la formation par colonnes de compagnie (appelée chez nous colonne de division).

La conservation de l'esprit militaire et le moyen de l'augmenter nous semblent se résumer dans ce principe : *améliorer le plus possible en changeant le moins possible.*

L'auteur de ce travail sera heureux s'il a réussi, non à faire adopter ses idées, bien qu'il y attache du prix, mais à entretenir la discussion sur un sujet d'une importance majeure, dans un moment où tout est remis en question dans plusieurs pays, et dans le nôtre en particulier, en fait d'organisation militaire et de tactique.

Lausanne, le 30 novembre 1871.

G. GAULIS, major fédéral.